

Communiqué de presse

Montreux, 7 octobre 2022

Crise énergétique : dispositions de la Commune de Montreux.

Consciente de l'urgence de prendre des mesures dans le cadre de la crise énergétique qui se profile et partageant les inquiétudes de la population, la Municipalité de Montreux propose une première série de solutions au niveau communal.

Suivant les objectifs et recommandations de la Confédération et du Canton en vue de réduire la consommation et de se préparer à une éventuelle pénurie, la Commune de Montreux a mis sur pied une cellule de crise, active depuis le mois de septembre. La Municipalité est également en contact avec la Préfecture et sa cellule de crise régionale.

Chaque service de l'administration communale a été contacté afin d'évaluer les pistes d'économies et d'identifier les prestations prioritaires notamment en cas de coupure, de contingentement ou de délestage. Des mesures ciblées sont mises en place au sein de l'administration communale et sur le domaine public. Ces mesures seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation et des recommandations, directives ou décrets cantonaux et fédéraux.

Label Cité de l'énergie Gold et efforts supplémentaires

Les efforts de la Commune de Montreux pour conserver le label Cité de l'énergie Gold, octroyé en 2016, ont permis de réduire sensiblement la consommation au sein de l'administration communale. Dans le cadre de la crise énergétique, des efforts supplémentaires sont malgré tout demandés. L'ensemble du personnel communal est ainsi encouragé à la poursuite de l'effort commun, en maintenant les bonnes pratiques en vigueur et en adoptant de nouvelles mesures, ceci afin de faire preuve d'exemplarité en qualité de collaborateurs et collaboratrices d'une administration publique. L'anticipation du remplacement des infrastructures obsolètes est également à l'étude.

Bâtiments et monuments, éclairage public

Les bâtiments et salles de conférences qui sont peu ou pas utilisés ne seront pas chauffés. Les recommandations de chauffage des bureaux ont été émises pour une température maximale de 20°C. L'utilisation de matériel électrique énergivore non nécessaire sera prohibée et, dans les situations où cela est possible, l'alimentation des appareils sera coupée hors période d'utilisation.



COMMUNE DE MONTREUX

Au niveau des infrastructures scolaires, les services communaux sont en contact avec les directrices et directeurs d'établissement afin de leur rappeler quelles mesures d'économie peuvent être appliquées dans les bâtiments scolaires communaux.

Les éclairages attractifs des monuments tels que le Temple Saint-Vincent, le Temple de Clarens, la maison Visinand et le Marché couvert seront éteints pendant la nuit.

Il a également été décidé de diminuer les éclairages spéciaux durant les fêtes de fin d'année. Au centre-ville de Montreux, les éclairages festifs situés à proximité de Montreux Noël ne seront pas installés, ce dernier proposant déjà un important dispositif sur les quais. Dans les villages, un éclairage festif réduit par rapport aux années précédentes sera proposé.

La Municipalité a également pris la décision d'éteindre les trois grands panneaux lumineux aux entrées de la ville.

Collaboration avec les acteurs locaux

La Municipalité entretient des contacts étroits avec les milieux touristiques et économiques locaux et régionaux qui s'organisent dans le cadre de la crise. A titre d'exemple, Montreux Noël a cette année renoncé à la patinoire *Light on Ice* et, dans le prolongement du récent projet de décret cantonal, les commerçants montreusiens seront invités par l'intermédiaire de la SICOM (Société industrielle et commerciale de Montreux) à éteindre leurs vitrines pendant la nuit.

La branche touristique est déjà sensible au développement durable : la destination *Montreux* s'implique pour développer un tourisme responsable, ayant rejoint le programme « Swisustainable » de Suisse Tourisme et faisant partie du GDS-Index (Global Destination Sustainability Index).

S'agissant de l'information à la population, des actions ont été mises en place ces dernières années par l'intermédiaire de la cellule énergie de la Commune. De nouvelles mesures seront toutefois introduites d'ici la fin de l'année en vue d'accompagner les foyers dans leur contribution aux économies d'énergie. L'action « Eco-logement », basée sur des ambassadeurs agréés se déplaçant à domicile, vise à prodiguer des conseils aux ménages sur la manière d'économiser de l'énergie directement. L'administration communale se tient également à disposition de la population pour répondre aux demandes.

La Municipalité et la cellule de crise poursuivent leurs travaux afin d'adapter le dispositif en fonction de la situation et des recommandations et directives cantonales et fédérales.

Pour plus d'informations :

Florian Chiaradia, Municipal en charge des Equipements publics et de la mobilité, florian.chiaradia@montreux.ch ou 021 962 77 32

Cellule communication : communication@montreux.ch ou 021 962 79 40